



## Présence souris

-----  
Par Karsang

Bonjour,

Une souris s'est introduite dans mon logement en passant sous ma porte palière. Depuis quelques semaines, je constate la présence de souris dans les parties communes. Lorsque j'ai contacté ma régie, elle a fait fi de mes demandes, me demandant de gérer personnellement la situation.

Il me semble pourtant qu'elle a obligation de mettre en ?uvre des actions pour enrayer le problème.

Est ce que quelqu'un peut m'apporter des solutions juridiques?

Vous remerciant par avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre bailleur doit intervenir pour éliminer ces nuisibles, vous pouvez le lui réclamer par courrier RAR. Toutefois le traitement d'un seul logement est inutile, il faut faire un traitement global de tout l'immeuble.